

Finances et fiscalité

Réponse à une consultation 24.10.2022

## **Bâle III Final : mise en œuvre, modification de l'ordonnance sur les fonds propres et nouvelles ordonnances FINMA**

Bâle III Final : le projet du Conseil fédéral est bon, mais il mérite encore quelques adaptations. Elles sont nécessaires pour exploiter la marge de manœuvre restante dans le cadre réglementaire international, ne pas pratiquer le "Swiss Finish" et mieux tenir compte des spécificités suisses (réponse à la consultation en allemand).